

Cahier des spécifications Administratives et techniques –Terrasse Vieux château.

Domaine	Correspondant
Questions AMI	Correspondant pour les questions générales de gestion de l'AMI. xavier Villebrun Mission Grands Projets xavier.villebrun@laval.fr 0663994567
Spécifications techniques	
Secteur d'activité	Attentes et prescriptions
Espaces attribués	<p>Les espaces aménageables sont indiqués aux plans. Soit deux terrasses possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> < terrasse esplanade Beatrix Gâvre < terrasse PMR à l'entrée du Musée. <p>< Espace d'implantation pour l'établissement en bord de passage sur la surface en herbe.</p> <p>Les surfaces sont à titre indicatif:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Esplanade Beatrix de Gâvre : 19X10 m soit 190m² - Terrasse PMR pelouse : 11X6m soit 66m² - Espace d'implantation pour l'établissement : 6X12 soit 72m² <p>En complément, il pourra être proposé une occupation temporaire et légère de la pelouse adjacente.</p>
Sanitaires	WC en pignon du Chateau-neuf (voir plan). Une demande spécifique devra être réalisée par le co-contractant pour l'installation de containers
Eau et électricité	2 point d'eau sur la pelouse et chalet Musée (voir plan). Branchement 32 Ampères voir plan. Forfait intégré aux droits versés.
Droit d'occupation	Déclaration terrasse et occupation à réaliser Implantation selon plan joint. Un tarif forfaitaire de 2 500 (deux mille cinq cent) euros sera requis pour l'ensemble de la durée d'exploitation.
Licences	Licence à fournir si nécessaire.
Sécurité pompiers	<p style="text-align: center;">Respect des règles de passage sécurisé indiqué au plan.</p> <ul style="list-style-type: none"> - De plus, l'établissement doit être éloigné des murs du château d'une distance minimale de 5 mètres. - Assurer le passage et l'accès des pompiers. - Veiller à ce que les façades soient accessibles avec une distance minimale de 4 mètres des murs pour installer la voie échelle puisque le bâtiment a une hauteur supérieur à 8 mètres. - Vérifier si l'exploitant dispose d'un extincteur adapté et surtout s'il est vérifié et que le personnel sache l'utiliser en cas de départ du feu. - Le passage de la commission de sécurité <u>n'est pas nécessaire.</u>

	- Une visite sur place sera organisée en présence de M. HOYAUX, Mme JADDI et M. VILLEBRUN quant aux aspects sécurité incendie du projet.
Stationnement	Possible selon plan pour implantation commerce (places dans la cour à l'entrée).
Passage et Accueil handicap	Respect du passage et installation d'une terrasse adaptée (voir plan) Dans le cadre de la marque Tourisme & Handicap, il y a possibilité de déposer une minute dans la cour pour les personnes en situation de handicap (panneau indicatif à droite du porche) + 2 places de stationnement réservées sur la place de la Trémoille, devant la maison P. Briand.
Espaces verts	Respect des espaces de pelouse avec installations temporaires déplaçables.
Gestion sécurité accès au site	L'établissement sera autorisé à ouvrir jusqu'à 21H30 (fermeture de la grille d'accès à 22H). La fermeture sera assurée par un agent de sécurité agréé. Il appartient au cocontractant de s'assurer de la sortie de tout le public consommateur avant l'heure de fermeture. Un dispositif de télésurveillance camera sera installé en juin, avec programmation automatique de mise en service. Intervention Sté de sécurité et Police Nationale en cas de détection d'une présence humaine en dehors des horaires d'ouverture.
Esthétique et mobilier	Le mobilier sera à fournir par le titulaire. Les bannes, parasols et dispositifs de protection devront être en harmonie avec le site et ne pas porter de marques publicitaires autres que celles de l'établissement. Un panneau publicitaire mobile d'accès pourra être installé à l'entrée du vieux château mais devra être enlevable le soir et ne pas porter de publicités autres que celles de l'établissement. Les tables et chaises devront être enlevées et entreposées après fermeture des espaces au public.
Ambiance musicale	Possible, notamment dans le cadre d'une programmation festive, après demande et validation par le service en charge de l'AMI. La compatibilité avec les activités du musée (ouverture de 9h00-18h00) sera prise en compte.
Communication	Coordination et soutien à la communication par médias de la Ville
Animation	Un contact devra être pris avec la responsable des musées gestionnaire du site et du MANAS, la ville organise également des cafés d'histoire tout l'été. Ceux-ci pourront être organisés conjointement (café à la charge des personnes participant à l'activité ville) avec le service du patrimoine. Par ailleurs trois manifestations sont susceptibles de permettre des collaborations sur la période désignée: Laval Déballe 7/8septembre Festival Le chaînon manquant 16/22septembre

	Les Journées Européennes du patrimoine (17/18 septembre)
--	---